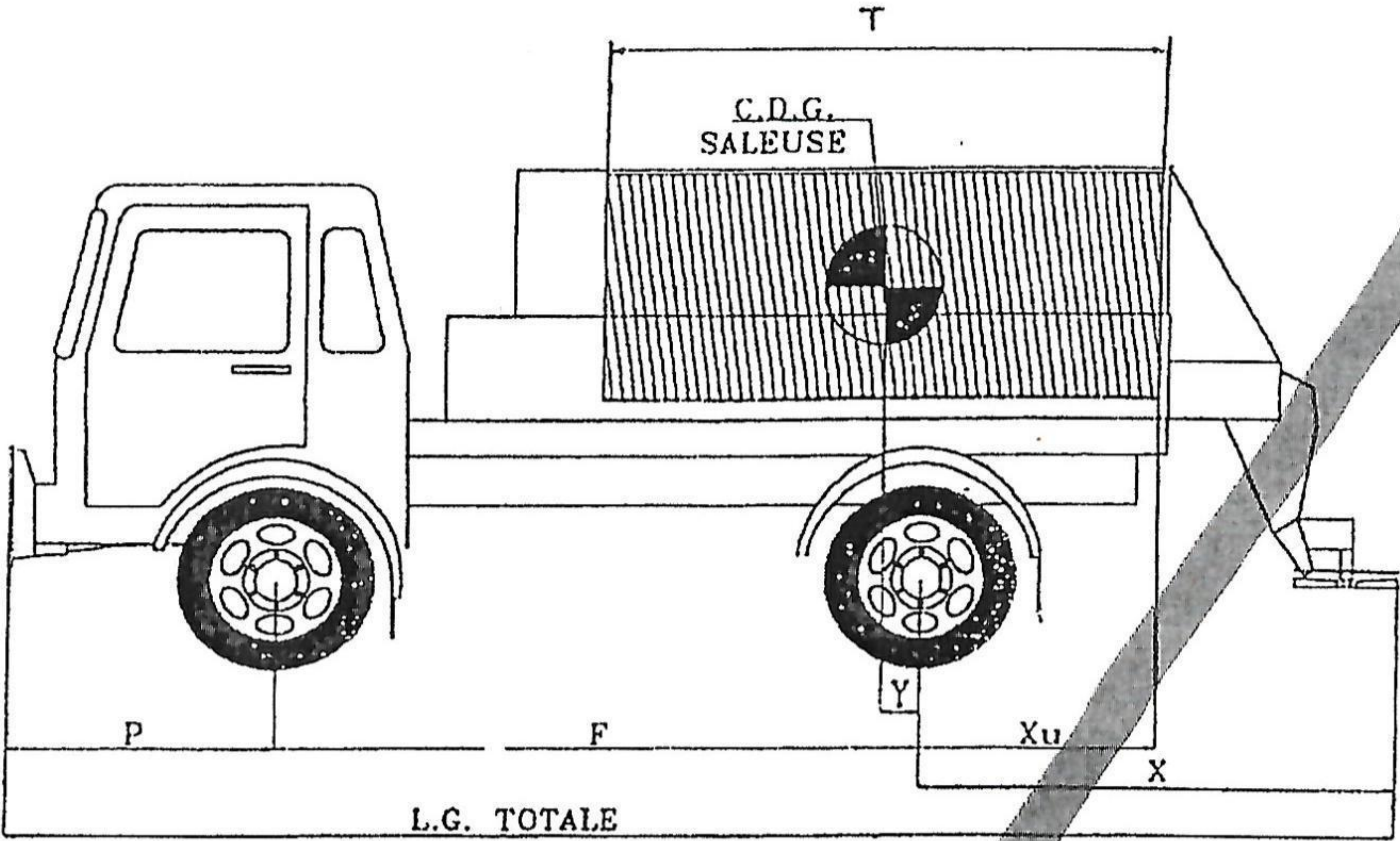


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.



Appellation	L.G. TOTALE	F'	P	Y	P.L.	T	X	Xu
mètre (m)	7,900	3,750	1,500	0,600	0,000	3,400	2,650	1,100

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT:

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times (Y / F')$	=	8 712	x	0,16	=	1 394 kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times (F' - Y) / F'$	=	8 712	x	0,84	=	7 318 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide: PV.AV =	3 930	kg	Essieu(x) AR	Poids à vide: PV.AR =	3 810	kg
	Poids conducteur et passagers:				Poids conducteur et passagers:		
	p.AV =	150	kg		p.AR =	0	kg
	Ch AV =	1 394	kg		Ch AR =	7 318	kg
	PT AV total =	5 474	kg		PT AR total =	11 128	kg
	PT AV autorisé:				PT AV autorisé:		
	minimal (2)	3 160	kg		minimal (2)	1 920	kg
	maximal (2)	7 500	kg		maximal (2)	11 500	kg

Fait à Coudes, le 19-sept-2013
signature et cachet



ARVEL SNOW-TEC
ZA Pérache • 63114 COUDES
Tel +33 4 73 96 92 22 • Fax +33 4 73 96 92 14

OTA:

orte à faux AR utile: distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

errures et charnières: dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage ...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un hicule.

chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

ans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

aissees mobiles multiples: G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément obile vide et de ses équipements.